REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CANTON DE TRETS
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2026-417AS
en date du 14 Octobre 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'OCCASION DU MARCHE DE NOËL QUI AURA LIEU DE DIMANCHE 06 DECEMBRE 2026 A PARTIR DE 10H00 JUSQU'A 19H30 ASSOCIATION «MEYRARGUES ANIMATIONS»

FP/FT/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,
Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 - L.2131-2-2°, L.2212-1, L2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411.1 à L.411-7,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routes et des autoroutes,
Vu la demande de l'association ***«MEYRARGUES ANIMATIONS»*** représentée par Madame Johanna LOPEZ, Présidente, 52 Avenue de la République, 13650 MEYRARGUES, qui est chargée de l'organisation de cette manifestation,
Vu le décret 2020-860 du 10 juillet 2020 ;

---oOo---

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les dispositions pour réglementer la circulation et le stationnement à MEYRARGUES sur la place du Service Technique, sur le parking situé en face de la Mairie jusqu'à l'entrée de l'ancien stade Noël Véran pendant le déroulement du Marché de Noël devant avoir lieu **le Dimanche 06 Décembre 2026 de 10 heures à 19 heures 30**.

ARRÊTE

Article 1er : En raison du Marché de Noël qui aura lieu le **Dimanche 06 Décembre 2026 de 10 heures à 19 heures 30**, le stationnement et la circulation seront pendant cette période, organisés de manière suivante :

Place du Services Technique :

La circulation et le stationnement seront interdits à partir du Samedi 05 Décembre 2026 de 18 heures jusqu'au Dimanche 06 Décembre 2026 à 21 heures.

L'accès à la Place du service technique sera fermé sur la voie descendante côté Théâtre de Verdure et sur le parking de la voie descendante de la Mairie face à l'entrée de la salle des fêtes jusqu'à l'ancien stade Noël Véran avec mise en sécurité à partir du Samedi 05 Décembre 2026 de 18 heures jusqu'au Dimanche 06 Décembre 2026 à 21 heures.

Les services de secours, de police et le service technique de la ville de Meyrargues, seront autorisés à circuler et à stationner en cas de besoin sur la Place des services techniques ainsi que les exposants et forains autorisés à participer.

Article 2 : Les panneaux de signalisation et barrières de protections seront mis en place par le service technique de la commune pour permettre l'application des présentes dispositions. A la fin de la manifestation, le service technique se chargera de retirer de la chaussée, les panneaux de signalisation et les barrières et assurera le nettoyage complet de la place.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché, seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'association ***«MEYRARGUES ANIMATIONS»*** représentée par Madame Johanna LOPEZ, Présidente et à Monsieur Jean-Michel MOREAU, Adjoint aux festivités.

MAIRIE de MEYRARGUES (13 Bouches du Rhône)

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune (https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/) le : 22/10/2026

Le directeur général des services,
Fabien TRINCI.